

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2016

Le vingt-huit septembre deux mille seize à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel LE PENNEC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marcel LE PENNEC ; Maire, Pascale NEDELLEC, Jacques LE DOZE, Renée SEGALOU, Anita OLLIVIER, Marcelle LE GAL, Alain JOLIFF, Daniel HAMON; Adjoints, Erwan GOURLAOUEN, Christophe RIVALLAIN, Brigitte OFFRET, Nicolas GOUY, Christine LANDREIN, Elisabeth HILLION, Serge BOURGOIS, Véronique MELIN, Gilles RICHARD, Joseph MAQUET, Kimberley HAIDON, Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET, Pascal BOURC'HIS et Alain BROCHARD.

POUVOIR : Stanley SEILLIER à Jacques LE DOZE
Véronique MELIN à Valérie EVENNOU
Marcel BRIEN à Alain JOLIFF
François LE GAL à Pascale NEDELLEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine LANDREIN

Nicolas MORVAN, suite à la mise en cause du Maire de Moëlan par un groupe politique, souhaite souligner le plein accord du conseil municipal de Moëlan pour la mise à disposition d'un local communal à l'association « Cent pour un toit » pour l'accueil de migrants. Il précise également que ces personnes ne sont pas clandestines mais en attente d'une régularisation administrative.

Alain BROCHARD précise que certains propos des élus minoritaires ne sont pas toujours retranscrits dans les comptes rendus.

Le Maire lui demande les modifications qu'il souhaite apporter.

Alain BROCHARD ne fait pas de propositions.

Le compte rendu du 29 juin 2016 est adopté par 5 abstentions (Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET, Pascal BOURC'HIS, Alain BROCHARD)

Compte rendu du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération du 16 avril 2014

- Signature en date du 6 juillet 2016, d'un arrêté portant demande de subvention à la DRAC, Conseil Régional et Conseil Départemental pour les travaux de rénovation de la chapelle St Philibert pour un montant de 28 022,59 € HT.

- Signature en date du 6 septembre 2016, d'accords-cadres à bons de commandes pour une durée d'un an avec la société « Terre Azur » de Noyal sur Vilaine pour les lots :
 - n° 1 : Pommes bio en circuits courts
 - n° 2 : Légumes bio en circuits courts
 - n° 5 : Fruits et légumes bio
- Signature en date du 17 septembre 2016, d'un accord-cadre à bons de commandes pour une durée d'un an avec l'EARL du Vern à Saint Yvi pour le lot :
 - n° 3 : Produits laitiers bio en circuits courts.
- Signature en date du 17 septembre 2016, d'accords-cadres à bons de commandes avec la société « Sovefrais » de Ploudaniel pour une durée d'un an pour les lots :
 - n° 4 : Fromages et desserts bio
 - n° 13 : Produits laitiers
- Signature en date du 17 septembre 2016, d'un accord-cadre avec la SARL Kergui bio de Pleuven pour une durée d'un an pour le lot :
 - n° 6 : Volailles fraîches bio
- Signature en date du 17 septembre 2016, d'accords-cadres avec la société A2S d'Hennebont pour une durée d'un an pour les lots :
 - n° 7 : Viandes fraîches bio
 - n° 9 : Surgelés bio
 - n° 12 : Viandes en frais
- Signature en date du 17 septembre 2016, d'un accord-cadre avec la SARL Brake France de Lamballe pour une durée d'un an pour le lot :
 - n° 10 : Surgelés
- Signature en date du 17 septembre 2016, d'un accord-cadre avec Pomona Episaveurs de St Jacques de la Lande pour une durée d'un an pour le lot :
 - n° 11 : Epicerie

Nicolas MORVAN précise que l'approvisionnement en circuits courts constitue un atout supplémentaire dans le cadre de la restauration bio, conformément aux directives du Grenelle de l'environnement déjà mises en place. Il souligne le professionnalisme des équipes de restauration.

N° 058-2016 : AVANT-PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA ZONE DE MERRIEN

Marcelle LE GAL indique que dans le cadre du projet d'étude d'assainissement collectif dans la zone de Merrien, le cabinet IRH a réalisé 3 scénarios :

1. Transfert depuis Merrien direct jusqu'à Kerglien par l'intermédiaire d'un poste de refoulement unique.
2. Transfert depuis Merrien jusqu'à Kerglien par l'intermédiaire de deux postes de refoulement classiques.
3. Transfert depuis Merrien jusqu'à Kerglien par l'intermédiaire d'un poste de refoulement pneumatique et d'une conduite de refoulement unique.

L'étude complète de l'avant-projet est dans le dossier du conseil.

Le scénario 3 semble le plus adapté car il permet un raccordement potentiel des villages sud, il évite des désagréments liés aux problèmes d'odeur via les ventouses, il est également moins onéreux que le scénario n° 2 sur l'ensemble de l'installation.

Les options suivantes sont préconisées :

- A. Poste de Poull al lenn pour réseau sous pression.
- B. Poste de Kercarn pour réseau sous pression.
- C. Groupes électrogènes et inverseurs de source pour sécuriser les postes (demande DDTM).

Le budget du scénario 3 est estimé avec les options à 1 450 000 € HT (contre 1 770 000 € HT au schéma directeur).

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cet avant-projet et son financement de 1 450 000 € HT, le taux des subventions attendues n'ayant pas évolué depuis le schéma directeur.

Alain BROCHARD indique que notamment les villages de Pen an Prat et Chef du Bois ne seront pas desservis par l'assainissement collectif et qu'il conviendrait de modifier le schéma d'assainissement. Sinon, il trouve que le projet est bon.

Marcelle LE GAL indique qu'à Pen an Prat, l'assainissement non collectif est possible, ce qui n'est pas le cas à Merrien.

Nicolas MORVAN précise qu'il souscrit à l'objectif général du raccordement de ce secteur (bien-être quotidien, valorisation du patrimoine, protection du bassin ostréicole...). Cependant, il aurait aimé obtenir plus d'informations complémentaires et que le projet soit discuté avec la population. Il s'interroge notamment sur l'option technique du pneumatique et sur le choix technique à Kercarn.

Marcelle LE GAL lui indique qu'elle apportera une réponse à ses interrogations techniques.

Après avis favorable de la commission travaux, voirie et assainissement,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 3 abstentions (Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET) et 25 voix pour, d'approuver cet avant-projet (choix du scénario 3 avec les options A – B – C) pour un montant estimé à 1 450 000 € HT, le taux des subventions attendues n'a pas évolué depuis le schéma directeur

N° 059-2016 : SDEF : EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DU BELON

Marcelle LE GAL indique que dans le cadre des travaux de voirie sur la route du Belon, la municipalité souhaite également l'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et réseaux de télécommunication. Le montant des travaux est estimé à :

- réseau BT :	137 439 € HT
- Eclairage Public :	4 391 € HT
- Réseau téléphonique :	43 957 € HT
Soit un total de :	185 787 € HT

Dans le cadre du fonds de concours versé par la commune au SDEF, conformément au règlement financier, la participation de la commune s'élève à 36 358,75 € HT (signature d'une convention).

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur :

- Le projet d'effacement tel que présenté.
- L'acceptation du plan de financement proposé par le Maire et le versement d'une participation pour un montant de 36 358,75 €.
- L'autorisation au Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF et les avenants éventuels.

Après avis favorable de la commission travaux, voirie et assainissement,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver :

- Le projet d'effacement tel que présenté ci-avant.
- D'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement d'une participation pour un montant de 36 358,75 €.
- D'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF et les avenants éventuels.

N° 060-2016 : VENTE DE TERRAIN

Jacques LE DOZE indique que Monsieur Philippe Mazenc, propriétaire des parcelles CN 141, CN 142 et CN 147 souhaite acquérir un chemin communal séparant les trois parcelles. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager les opérations préalables à cette cession (consultation de France Domaine, enquête publique) afin de vérifier la faisabilité de cette cession. L'ensemble des frais, en vue de cette cession (enquête publique, frais de bornage...) sont à la charge du demandeur.

Alain BROCHARD indique que la voie pourrait être rapidement restaurée par les services techniques, que ce chemin délimite une zone UH du PLU et qu'il est « contre » cette vente.

Jacques LE DOZE précise que le vote du conseil porte sur le lancement d'une enquête publique.

Marie Louise GRISEL indique que le chemin est utilisé par des riverains pour accéder à la mer et qu'elle émet des réserves sur ce point.

Pascal BOURC'HIS déclare qu'il attendra les résultats de l'enquête publique pour se prononcer.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale, urbanisme et correspondant défense,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 1 voix contre (Alain BROCHARD), 4 abstentions (Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET, Pascal BOURC'HIS) et 23 voix pour, d'autoriser le Maire à engager les opérations préalables à cette cession (consultation de France Domaine, enquête publique...), afin d'en vérifier la faisabilité de cette cession. L'ensemble des frais, en vue de cette cession (enquête publique, frais de bornage...) sont à la charge du demandeur.

N° 061-2016 : ACHAT DE TERRAIN

Jacques LE DOZE indique dans le cadre du projet de rénovation de l'école de Kergroës et notamment la création d'un site unique, la commune souhaite acheter une partie des parcelles DO 468 et DO 348 d'environ 200 m² aux conjoints Bernard. Le prix du mètre carré évalué par France Domaine pour ces parcelles est de

70 €/m². Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cet achat de 200 m² environ au prix de 70 €/m² aux conjoints Bernard. Ces frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge de la commune.

Jacques LE DOZE indique que l'abandon de la servitude figurera dans l'acte de vente.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale, urbanisme et correspondant défense,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cet achat de 200 m² environ au prix de 70 €/m² aux conjoints Bernard. Les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge de la commune.

N° 062-2016 : SUBVENTION 2016

Pascale NEDELLEC indique que sur proposition de la commission culture, animations, communication et langue bretonne, le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 500 € pour 2016 pour l'association BD/photo Moëlan et d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour la même association dans le cadre de son projet d'exposition dans le Bourg.

Pascal BOURC'HIS trouve le projet intéressant mais regrette qu'il ne soit pas porté par la municipalité.

Marie-Louise GRISEL indique que ce point a suscité beaucoup d'échanges en commission. Elle est d'accord sur le fond mais pas sur la forme, elle pense que le projet pourrait être porté par d'autres associations et inscrit au budget culture de la commune.

Alain BROCHARD émet des réserves car des demandes de subventions ont été refusées à des associations ou diminuées par rapport aux demandes initiales. Il indique ainsi que la commune devrait financer ce projet et qu'il y a un conflit d'intérêt entre le privé et le public.

Pascale NEDELLEC précise que ce projet n'est pas inscrit au budget culture mais que la municipalité souhaite soutenir ce projet de l'association BD/Photo Moëlan. Elle indique qu'elle s'abstiendra sur ce vote.

Le Maire s'interroge sur le refus de ce projet d'une association dynamique. Il rappelle le rôle moteur des associations dans la cohésion sociale surtout autour d'un tel projet.

Pascal BOURC'HIS souligne l'importance sociale de la culture et rappelle sa disponibilité pour travailler sur ces questions en commission. Il se réjouit de budgets plus importants dans le domaine de la culture.

Nicolas MORVAN souscrit pleinement au rôle important des associations dans le tissu social. Il souligne le changement de cap de la municipalité concernant la baisse des subventions versées aux associations. Il s'interroge sur l'existence d'un projet culturel, la programmation et la suppression de Kerfany en fête, sans débat.

Pascale NEDELLEC regrette l'absence de Nicolas MORVAN à ses commissions et le manque de discussion avec lui sur ses projets. Concernant, la déprogrammation en 2016 de Kerfany en fête, elle précise qu'elle a résulté d'un conflit de date avec une association moëlanaise. Elle étudie actuellement sa faisabilité en 2017.

Alain JOLIFF souligne que Nicolas MORVAN avait pour sa part supprimé « les fêtes de St Philibert ».

Nicolas MORVAN précise que la municipalité de l'époque n'avait pas supprimé ces fêtes. Le bureau de cette association avait décidé d'arrêter. Concernant les réunions de la commission culture, il précise qu'il n'est pas toujours possible d'être disponible pour l'ensemble des commissions municipales.

Après avis favorable de la commission culture, animations, communication et langue bretonne,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 3 abstentions (Alain BROCHARD, Pascal NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN) et 25 voix, d'attribuer à l'association BD/Photo Moëlan pour 2016 une subvention de 500 € et une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour son projet d'exposition dans le bourg de Moëlan-sur-Mer.

N° 063-2016 : REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSIONS DU MAIRE

Jacques LE DOZE indique que dans le cadre des journées d'étude 2016 de l'ANEL (association nationale des élus du littoral), des 5, 6 et 7 octobre 2016 au Touquet, le Maire doit intervenir et participer aux tables rondes. Une partie des frais de missions sont à la charge de l'ANEL et une autre partie à la charge du Maire. Il est proposé au conseil de se prononcer sur un mandat spécial pour le Maire pour le remboursement des frais de déplacements et de séjours (non pris en charge par l'ANEL) pour ces journées d'études.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale, urbanisme et correspondant défense,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter un mandat spécial pour le Maire, pour le remboursement des frais de déplacements et de séjours (non pris en charge par l'ANEL) pour ces journées d'études des 5, 6 et 7 Octobre 2016 au Touquet.

N° 064-2016 : ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DE VOIRIE DU ROSPORDEN

Jacques LE DOZE indique que suite à la démission de François LE GALL de son poste de délégué au syndicat de voirie de Rosporden, le conseil municipal est amené à désigner un nouveau délégué. L'élection s'effectue à scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L21.21-21 du CGCT).

Le Maire propose un vote à main levée. Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'accepter.

Est candidat : Gilles RICHARD

Gilles RICHARD est élu par 23 voix sur 28 comme délégué au syndicat de voirie de Rosporden.

N° 065-2016 : QUIMPERLE COMMUNAUTE : Modifications des statuts de Quimperlé Communauté

L'élargissement de la compétence en matière de musique et danse.

Jacques LE DOZE indique que lors du conseil communautaire du 30 juin 2016, les élus ont modifié ses statuts, avec effet au 1^{er} janvier 2017 en ajoutant la compétence « construction, gestion et entretien du conservatoire intercommunal musique et danse et soutien, en complément des communes, à l'enseignement de la musique et de la danse dans les écoles associatives du réseau.

Il précise que conformément à l'article 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, soit les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté, ou inversement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur ces modifications statutaires. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale, urbanisme et correspondant défense,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 5 abstentions (Valérie EVENNOU (2), Pascal BOURC'HIS, Elisabeth HILLION, Nicolas GOUY) et 23 voix pour, d'approuver une modification des statuts de Quimperlé Communauté au 1^{er} janvier 2017 avec l'élargissement de la compétence en matière de musique et danse.

N° 066 – 2016 : QUIMPERLE COMMUNAUTÉ, modification des statuts

Une mise à jour des compétences de Quimperlé Communauté conformément à la loi NOTRe et un « toilettage » afin de sécuriser le contenu.

Jacques LE DOZE indique que cette délibération a pour vocation de mettre à jour les compétences de Quimperlé Communauté conformément à la loi NOTRe et de procéder à un « toilettage » afin de sécuriser le contenu. Une annexe vous détaille les principales modifications apportées aux statuts.

Conformément à l'article 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, soit les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté, ou inversement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur ces modifications statutaires. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Par délibération en date du 30 juin 2016, le conseil communautaire a approuvé ces modifications statutaires.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale, urbanisme et correspondant défense,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 5 abstentions (Valérie EVENNOU (2), Pascal BOURC'HIS, Elisabeth HILLION, Nicolas GOUY) et 23 voix pour, d'approuver les statuts tels que proposés en annexe, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

N° 067 – 2016 : RAPPORT DE LA CLECT DU 27 MAI 2016

Jacques LE DOZE rappelle que conformément à l'article 1609 munes SIV du code général des impôts, le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charge) de la séance du 27 mai 2016 de Quimperlé Communauté est soumis à l'approbation du conseil municipal.

La commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de sa notification pour délibérer. Le rapport sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

Les points examinés lors de cette séance :

1. Transfert en financement des associations (N3R et CKCQ).
2. Transfert de la salle de gymnastique de Bannalec à la commune.

Jacques LE DOZE souligne que si le transfert de financement des associations N3R et CKCQ n'a pas soulevé de problème en commission, il n'en a pas été de même pour le transfert de la salle de gymnastique de Bannalec à la commune avec une attribution de compensation en hausse.

Alain JOLIFF indique qu'il est contre ce transfert de la salle de gymnastique.

Alain BROCHARD s'étonne de l'absence des élus de Moëlan à cette CLECT et du vote favorable des élus communautaires moëlanais en conseil communautaire. Il indique qu'il votera pour l'adoption du rapport de la CLECT en soutien à Quimperlé Communauté.

Nicolas MORVAN précise qu'une intercommunalité se construit et doit donner lieu à débat en conseil municipal. Si le transfert des subventions aux deux associations ne pose pas de problème, il convient de s'interroger sur le transfert du club de gymnastique de Bannalec et au-delà de la politique sportive de Quimperlé Communauté. Les élus moëlanais doivent avoir une discussion globale avec Quimperlé Communauté sur ce sujet, en lien notamment avec la discipline « Twirling Bâton ».

Pascal BOURC'HIS indique qu'il s'abstiendra sur ce rapport à cause du transfert de la salle de gymnastique de Bannalec car ces mécanismes de transferts sont difficilement compréhensibles.

Alain JOLIFF indique qu'il n'avait pas les éléments chiffrés lors du vote au conseil communautaire notamment le montant de 11 378 €/an reversé par Quimperlé Communauté à Bannalec et la participation de 229 000 € de Quimperlé Communauté pour la construction de la salle de gymnastique

Après avis favorable de la commission finances, administration communale, urbanisme et correspondant défense,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 4 voix contre (Alain JOLIFF (2), Gilles RICHARD, Renée SEGALOU), 8 voix pour (Marcel Le PENNEC, Pascale NEDELLEC (2), Jacques Le DOZE (2), Kimberley HAIDON, Christophe RIVALLAIN, Alain BROCHARD, et 16 abstentions, d'approuver le rapport de la CLECT du 27 mai 2016.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

INFORMATION :

PLUi

Jacques LE DOZE indique que la loi ALUR prévoit un transfert de compétence PLU.

Le transfert sera automatique le 27 mars 2017 sauf si une minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population ou l'inverse) s'exprime dans les 3 mois qui précèdent pour le refuser, soit à minima 4 communes représentant 11 338 habitants.

Il est nécessaire de préparer ce changement.

A ce jour 568 communautés sont titulaires de cette compétence (soit + du ¼ des communautés).

Le mouvement s'accélère.

Mais l'on rencontre sur notre territoire des situations hétérogènes :

- 8 communes en PLU
- 2 communes en POS en cours de révision
- 3 communes couvertes par une carte communale
- 3 communes couvertes par le RNU (règlement national d'urbanisme)

Il va être nécessaire de construire une gouvernance pour assurer une co-construction du PLUi.

Il faudra élaborer une charte de gouvernance

En cas de désaccord la commune peut contester et dans un tel cas le conseil communautaire doit délibérer à nouveau à la majorité des 2/3 de ses membres

Alors se lancer dans le PLUi ? la question n'est pas de savoir s'il faut ou non passer en PLUi mais de savoir quand ?

Attendre le transfert automatique (27/03/2017) c'est demain !!!

Ou différer provisoirement. C'est vers cette solution que Quimperlé Communauté se dirige et va sans doute proposer le 1^{er} janvier 2018.

Alain BROCHARD soutient le PLUi car la commune souffre d'un PLU trop restrictif qui n'a pas été modifié.

Pascal BOURC'HIS souligne une fois de plus un transfert de compétence, ce qui continue de l'inquiéter. Il se demande notamment de quelles manières les communes littorales vont pouvoir continuer à se développer.

Nicolas MORVAN s'interroge sur le pourquoi de cette information sur le PLUi. Il s'étonne que le PLU si récréé durant la campagne municipale n'ait pas fait depuis 2 ans l'objet d'une révision. Il considère que le PLUi est un avantage, notamment lors des négociations avec les services de l'état sur la constructibilité. Il note aussi les possibilités de blocage de plusieurs communes réunies. Il souhaiterait que les élus interviennent dans le débat national sur la loi « littoral ».

Jacques LE DOZE indique que s'il n'avait pas réalisé cette information, Nicolas MORVAN le lui aurait reproché. Il rappelle aussi que cette information est utile pour les concitoyens qui n'ont pas forcément l'accès à ce type d'information comme des élus.

Serge BOURGOIS indique qu'il est très difficile d'intervenir sur le règlement du PLU 2014 de Moëlan, précis et restrictif. Il considère que celui-ci a été défavorable aux moëlanais, qui se sont exprimés lors des élections municipales de 2014.

Nicolas MORVAN rappelle la difficulté de rédiger un PLU, les accords compliqués à trouver avec les services de l'État. Il souligne que la critique est facile mais que le PLU de Moëlan n'est pas gravé dans le marbre et qu'il est possible de le modifier.

Le Maire indique que le PLU de Moëlan est très difficile à modifier. « Il est blindé ». Il précise aussi qu'il a de nombreux rendez-vous avec la DDTM sur le sujet.

Alain BROCHARD souligne qu'il n'a pas voté le PLU, qu'il faut que celui-ci évolue car la construction baisse. Le PLUi est une chance.

Carrefour central

Le Maire indique qu'il est prévu de signer les achats des 2 immeubles dans les jours qui viennent. La déconstruction de ceux-ci est envisagée en décembre et la réalisation des travaux au rond-point en février – mars 2017. Il espère que ces délais seront tenus.

Alain BROCHARD souhaite souligner l'inquiétude des habitants sur ce projet « rebâti ». Il se préoccupe de l'augmentation des coûts et des délais. Il regrette que l'aspect « circulation » n'ait pas été étudié, le sens unique de la rue de Pont ar Laër et que le projet global n'ait pas été présenté aux moëlanais.

Le Maire rappelle que le projet a été discuté lors des réunions publiques, du Copil avec les commerçants. Il souligne que les commerçants sont satisfaits de ce projet.

Bilan synthétique de la commune 2015

Jacques LE DOZE présente le bilan synthétique de la commune 2015.

Marie-Louise GRISEL regrette le manque de comparatif avec 2014 et une présentation sous forme de power point au public. Elle commente certaines variations des indicateurs entre 2014 et 2015.

Etude urbaine

Le Maire précise que la DDTM possède un service de « conseil aux collectivités et d'accompagnement » qui dépend du pôle aménagement et territoire.

Dans ce cadre, la municipalité s'est approchée de cet organisme pour qu'il nous aide dans le projet de développement urbain de notre commune et notamment de 2 pôles essentiels que sont le centre-bourg et Kergroës.

En juillet 2016, la DDTM a accepté de prendre en compte notre demande. Elle nous a aidé à la rédaction du cahier des charges.

Pourquoi faire une telle étude ?

- 1) Il s'agit d'inventorier et de hiérarchiser les projets : médiathèque, école de musique, espace jeune, logement Mentoul, Chapelle de Kergroës, ancienne école des sœurs de Kergroës, carrefour central, les logements vacants, la réserve foncière, les commerces ...
- 2) De capitaliser les études déjà réalisées notamment :
 - ECOFAUR (2010) : réaménagement du centre bourg
 - Egis Mobilité (2011) : plan de circulation
 - SAFI (2012) : propriétés communales
 - Cibles et stratégies (2014) : revitalisation des bourgs
 - PLU (2014)
 - CERUR (2015) : écoleset de celles mandatées par la COCOPAQ en 2014, 2015 sur la requalification des centres villes.
- 3) De définir un plan d'actions qui précisera le PPI
- 4) D'élaborer un schéma de référence pour les projets à venir.

Nicolas MORVAN indique que l'étude urbaine est un travail intéressant pour le futur à mener, en lien avec les commissions et la DDTM. Cependant, il convient de ne pas trop différer la réalisation des projets avec des études préalables.

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD

1. **La période de l'été a été marquée par une affluence touristique importante mais concentrée sur une courte période ce qui ne manque pas de poser des problèmes en matière de capacité d'accueil et de respect de règles de sécurité. un bilan de cette situation ne devrait-il pas être fait rapidement de façon à mieux répondre l'année prochaine aux nombreux conflits d'usage observés notamment sur les plages et dans les ports.**

Quelles mesures sont envisagées pour faire le bilan des difficultés rencontrées cet été (en matière de sécurité notamment) et prévoir les réponses adéquates.

Le Maire indique que les associations aidées par le Service technique ont beaucoup animé l'été. Les informations de Quimperlé Communauté concernant la saison touristique sont satisfaisantes. Les touristes étaient contents.

Alain BROCHARD souhaite un bilan au niveau de la commission tourisme, et des commissions plus nombreuses.

Alain JOLIFF précise que l'office de tourisme « Terre Océane » a indiqué que le bilan de l'été 2016 était positif malgré un contexte difficile.

Anita OLLIVIER indique que sur les ports, au vu du budget, employer plus d'agents est difficile. Elle demande également aux associations « de ne pas faire la police » sur les ports. Elle indique également qu'elle va proposer une augmentation du prix des tickets de mise à l'eau.

Puis suit une altercation verbale entre Alain JOLIFF et Alain BROCHARD.

2. **Compteurs Linky : De nouvelles communes, en particulier, Quimperlé après Scaër ont adopté une délibération tendant à demander le report de la mise en place des compteurs Linky dans l'attente de réponse apportée aux légitimes inquiétudes des particuliers.**

A Moëlan, cette situation est d'autant plus grave que l'on observe une concentration des émissions sur le château d'eau à proximité du collège. Une mesure identique serait la bienvenue.

La communauté d'agglomération a communiqué sur ce sujet en disant que le Préfet avait précisé qu'un Conseil Municipal ne pouvait pas se positionner par un vote, ce qui avait été la position de votre majorité. Or, il semblerait qu'une association ait contacté la mairie avec des infos contraires ... Qu'en est-il vraiment ? (question Pascal BOURC'HIS)

Le Maire indique que la commune n'a pas compétence pour autoriser ou pas le déploiement des compteurs Linky sur la commune. Cependant, à la demande Pascal BOURC'HIS également, il propose le vœu suivant :

Vœu concernant la pose des compteurs Linky

La loi de transition énergétique, publiée le 18 août 2015 instaure le déploiement dans l'hexagone d'environ 35 millions de compteurs Linky. Les compteurs « communicants » peuvent transmettre en temps réel les consommations, toutes les 10 minutes. Ils superposent aux basses fréquences de l'électricité, de 50 hertz, des radiofréquences de 63 à 74 kilohertz. Ces micro-ondes électromagnétiques sont potentiellement cancérigènes, selon le centre international de recherche sur le cancer qui dépend de l'OMS.

Régulièrement des élus sont interpellés sur les dangers susceptibles d'être provoqués par ces compteurs et notamment leur action sur le corps humain.

Suite à une question de l'AMF, l'Etat a demandé à l'Agence nationale de la santé de commanditer une étude à ce sujet auprès de l'ANFR. Les résultats seront connus en fin d'année.

Dans l'attente de la connaissance des conclusions définitives du rapport fourni à l'ANS, il est proposé aux membres du conseil municipal de demander à M. Le Maire d'intervenir auprès du SDEF, seul compétent, auprès d'ENEDIS Bretagne, pour solliciter l'ajournement de la pose de ces nouveaux compteurs sur le territoire de la commune de Moëlan-sur-Mer.

Vœu adopté à l'unanimité.

Pascal BOURC'HIS souhaite que Quimperlé Communauté puisse prendre le même vœu.

Nicolas MORVAN précise que ce vœu ne clôt pas le débat.

3. Contesté, notamment pour des raisons environnementales, l'ancien projet de lotissement à Brigneau ferait l'objet d'une nouvelle instruction malgré les nombreuses réserves émises. Quel est l'état actuel de la procédure ?

Jacques LE DOZE indique que la commune attend l'avis de l'Architecte des bâtiments de France, il n'y a pas de rejet par rapport à l'innovation.

Pascal BOURC'HIS s'interroge sur la légalité du permis de construire en cas de recours.

Nicolas MORVAN indique que le jugement sur la voirie de ce lotissement était ambigu.

Jacques LE DOZE précise qu'un recours contre un acte d'urbanisme est toujours possible et les conclusions incertaines.

Groupe « Moëlan ma commune j'y tiens »

1. Compteurs Linky : La communauté d'agglomération a communiqué sur ce sujet en disant que le Préfet avait précisé qu'un Conseil Municipal ne pouvait pas se positionner par un vote, ce qui avait été la position de votre majorité. Or, il semblerait qu'une association ait contacté la mairie avec des infos contraires ... Qu'en est-il vraiment ? voir réponse 2 Alain Brochard

2. Ondes

Fonctionnement à trouver pour être informé des moments où se font les mesures et s'assurer qu'elles se font dans les conditions réelles d'utilisation au quotidien. Trouver un accord avec le Syndicat des eaux ?

Le Maire indique que les mesures ont déjà été réalisées par l'ANFR, que concernant les travaux sur les antennes du château, seul le propriétaire(syndicat d'eau de Riec-Moëlan – Clohars) est prévenu. Une réunion est prévue le 13 octobre avec le Syndicat d'eau, les maires des communes de Moëlan, Riec et Clohars et les opérateurs.

3. 5 G

Combien de pylônes, quelle taille et où ?

Le Maire déclare qu'à sa connaissance la 5 G est expérimentée dans le Sud de la France et pas dans le secteur.

4. Chasse

Est-il possible que soient affichés en Mairie les jours où les chasseurs sont autorisés à chasser ainsi qu'un calendrier des battues et leur localisation ?

Le Maire indique qu'il a demandé le règlement de la chasse au président de la société de chasse de la commune et le communiquera.

5. Route de Kergroès

Remarques d'habitants qui trouvent que la vitesse n'est pas respectée et qu'il est dangereux d'accéder à cette voie quand on vient des routes latérales ?

Le Maire précise que cette route est départementale et qu'il va saisir le Conseil Départemental sur la dangerosité de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 h 00

Le Secrétaire de séance,
Christine LANDREIN

Le Maire,
Marcel LE PENNEC



Les membres du conseil municipal,